

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

### **Numéro : FN-25-V-15**

La municipalité de Ferme-Neuve désire obtenir des soumissions pour la réalisation de la phase 3 des travaux de réfection de chaussée sur 20,4 km de la montée Leblanc. Les travaux incluent, sans toutefois s'y limiter, du déblai d'accotements, du reprofilage/creusage de fossés, des déblais de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, des remplacements de ponceaux d'entrées privées et d'un ponceau transversal, du décohesionnement de pavage existant, du rechargement granulaire, de la préparation de surface granulaire avant pavage, du pavage en deux couches, du rechargement d'accotements, des raccordements à l'existant et du marquage de chaussée.

Le Soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis réalisés par la FQM.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des Soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

Date limite de réception des soumissions : **9 avril 2025 à 14h00**

Date d'ouverture des soumissions : **9 avril 2025 à 14h05**

Lieu du dépôt des soumissions : **125, 12<sup>e</sup> Rue  
Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0**

Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les Soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité dans le cadre du présent appel d'offres, soit l'Accord Québec-Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord économique et commercial global (AECG).

Les Soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO. Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Donné à Ferme-Neuve, le 10 mars 2025.

**Bernadette Ouellette**  
Directrice générale